

Juillet 2022

Comment a-t-on désindustrialisé la France ?

L'organisation actuelle du commerce mondial est une véritable «machine à délocaliser», en raison des décisions prises sans discontinuer depuis quarante ans.

1 – Par naïveté, on a incité les grands acteurs économiques à la fraude fiscale.

La suppression des contrôles des changes et le principe de la libre circulation des personnes et des biens (années 80 - 90) ont permis à l'argent de circuler en un clic sur la planète. Cela a rendu la fraude fiscale de plus en plus facile. D'où le nombre de paradis fiscaux et les scandales qui s'ensuivent.

Résultat : on a poussé les plus grandes entreprises mondiales à refuser le consentement à l'impôt et par voie de conséquence, à se désintéresser de l'intérêt général dans leurs stratégies.

2 – Par naïveté, on a incité aux délocalisations et à l'importation presque gratuite chez nous, de produits fabriqués dans les usines délocalisées installées dans les pays à bas coûts.

Si on y ajoute les fortes baisses des droits de douane, et les mesures visant à supprimer les « obstacles aux échanges » toutes les conditions sont réunies depuis 30 ans (création de l'Organisation Mondiale du Commerce en 1994), pour qu'il soit aisé :

- à la fois de fermer des usines en France pour les installer dans des pays à bas coûts,
- et d'exporter presque gratuitement chez nous les produits fabriqués dans ces nouvelles usines. L'opération est toujours gagnante.

L'entreprise française qui reste en France est toujours perdante. Son concurrent qui a délocalisé est toujours gagnant. Bien souvent, la concurrence est tellement déloyale, que le **devoir** de l'entreprise française est de délocaliser. C'est intenable et surtout illégal au regard des traités européens. (Article 3 du Traité sur l'UE)

3 – Par naïveté ou soumission aux plus grandes multinationales du monde, on a donné un avantage aux investisseurs étrangers au détriment des investisseurs français investissant en France.

Les Etats, ont curieusement offert la protection des investissements de leurs entreprises délocalisés, grâce à des systèmes d'arbitrages opaques, réservés aux seules entreprises étrangères installées dans un pays d'accueil.

Cela revient à transformer les contribuables de tous les pays en assureurs gratuits des risques (éventuellement inconsiderés) pris par les entreprises lors de leurs délocalisations. **L'investisseur français est toujours pénalisé par comparaison à son homologue étranger.** Toutes ces décisions sont incompréhensibles.

Sur ce sujet des investissements étrangers, voir la note de travail sur l'arbitrage « investisseurs/Etats » obligatoire

On y lit que la Commission européenne s'est révélée totalement incapable de justifier ce système de façon rationnelle. De là à imaginer que les pressions exercées sur les élus par les lobbies financiers sont phénoménales et très convaincantes ...

Conclusion : Si aucune réforme n'est apportée à tous ces sujets, les délocalisations reprendront de plus belle dès que les risques actuels seront levés.

La désindustrialisation, les dépendances, les fragilités reprendront. Il sera alors trop tard pour y remédier.

Voilà pourquoi il faut profiter de l'instant présent pour passer du libre échange au juste échange.